RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Brake Cleaner, Aerosol 500 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CTP GmbH	
Rue:	Saalfelder Strasse 35h	
Lieu:	D-07338 Leutenberg	
Téléphone:	+49 (0)36734 230-0	Téléfax: +49 (0)36734 230-22
e-mail:	msds@bluechemgroup.com	
Interlocuteur:	Jens Moeller, Dipl.-Chem.	Téléphone: +49 (0)36734 230-19
Internet:	www.bluechemgroup.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

GBK GmbH: +49-(0)6132-84463 (24/7)

Information supplémentaire

Numéro d'article: 6111, 6111-2

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:
Aérosol: Aerosol 1
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2
Mentions de danger:
Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics
Hydrocarbons, C6-C7, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 5% n-hexane

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer Vapeur/Aerosol.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

mélange de solvants

Aérosol gaz de propulsion:
mixture propane/butane
Dioxyde de carbone (CO_2)

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
64742-49-0	Hydrocarbons C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics			25 - 50 %
	927-510-4		01-2119475515-33	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
N/A	Hydrocarbons, C6-C7, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 5% n-hexane			25 - 50 %
	921-024-6		01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
74-98-6	propane			2,5 - 10 %
	200-827-9	601-003-00-5		
	Flam. Gas 1; H220			
75-28-5	isobutane			2,5 - 10 %
	200-857-2	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1; H220			
124-38-9	Dioxyde de carbone			2,5 - 10 %
	204-696-9			
	Compressed gas; H280			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes suivants peuvent se manifester:
état inconscient. État d'ébriété. vomissement. état semi-conscient. Maux de tête.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO2).
Jet d'eau en aspersion.
mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

S'étale à la surface de l'eau.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol En cas d' échauffement formation de gaz toxiques.
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
124-38-9	Carbone (dioxyde de)	5000	9000		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : FKM (Caoutchouc fluoré).NBR (Caoutchouc nitrile).
épaisseur de matériau >= 0,45 mm
Temps de pénétration : >= 240 min

Protection de la peau

vêtement de protection.

Protection respiratoire

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Modification d'état

Point d'éclair:	non applicable

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Température d'inflammation:	> 200 °C
Densité (à 20 °C):	0,69 g/cm³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	partiellement soluble
Teneur en solvant:	96,6 %

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C
Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aldéhyde
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
64742-49-0	Hydrocarbons C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics					
	orale	DL50 mg/kg	>5840	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2920	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	23,3 mg/l	Rat		
N/A	Hydrocarbons, C6-C7, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 5% n-hexane					
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	>20 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Irritant pour les yeux : irritation possible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-49-0	Hydrocarbons C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>13,4 mg/l	96 h	fish		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	10-30 mg/l	72 h	algae		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3,0 mg/l	48 h	Dm		
N/A	Hydrocarbons, C6-C7, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 5% n-hexane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	30 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
N/A	Hydrocarbons, C6-C7, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 5% n-hexane			
	Biodégradation	81%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.

faible potentiel d'accumulation biologique.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
74-98-6	propane	2,36
75-28-5	isobutane	2,8

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS mixture propane/butane
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1

Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E0
Catégorie de transport:	2
Nº danger:	-
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS mixture propane/butane
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1

Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L

Quantité dégagée:	E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS mixture propane/butane
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1

Marine pollutant:	P
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 381,959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité dégagée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, flammable mixture propane/butane
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1

Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité dégagée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	oui

Matières dangereuses:	Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, naphta léger (pétrole), hydrotraité

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Hydrocarbons C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics; isobutane

2004/42/CE (COV): 665,9 g/l

Information supplémentaire

Contient:
> 30 % hydrocarbures, aliphatique.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)